

# Audience bilatérale avec le Directeur interrégional de Paris, le 11 juin 2026

## 1. Objet de l'audience

Le bureau régional SPS-CEA a été reçu par le nouveau Directeur interrégional. Cette audience, menée dans un climat cordial et attentif, avait pour objectifs :

- de faire connaissance avec le DI,
- de lui présenter notre analyse des établissements pénitentiaires d'Île-de-France,
- et de lui exposer les problématiques relevées lors de nos visites.
- De lui proposer des audiences bilatérales programmées dans l'année.

## 2. Service en douze heures

Nous avons interrogé le DI sur sa position concernant le service en douze heures. **Il nous a indiqué qu'il n'est pas opposé à cette gestion**, à condition que :

- le planning soit fiable et sans défaillance,
- l'organisation soit entièrement anticipée,
- et que toutes les conditions opérationnelles soient réunies pour garantir la continuité du service.

Le DI a insisté sur la nécessité d'un travail préparatoire rigoureux avant toute présentation en CSA local.

## 3. Imputabilité et accidents de service

Nous avons rappelé les difficultés persistantes concernant la reconnaissance des accidents de service. Le DI nous a assuré qu'il veille personnellement à ce que chaque dossier soit examiné conformément aux textes, et qu'il souhaite éviter toute interprétation locale restrictive.

## 4. Effectifs et situation régionale

Un constat partagé : la région reste en sous-effectif important. Le DI nous a informés :

- qu'il a demandé des renforts pour les PREJ,
- que les ESP sont difficiles à armer en raison du manque de places au CETOP et du manque de moniteurs,
- difficulté accentuée par la charge de formation des élèves au niveau interrégional.

## 5. Fleury-Mérogis

## *Rappels systématiques sur les DN*

Nous avons immédiatement abordé la question des rappels systématiques sur les DN, effectués tous les 15 jours. Même si nous avons conscience du manque d'effectifs, cela ne justifie pas que les rappels deviennent automatiques. Les rappels effectués sans concertation de l'agent concerné n'ont pas lieu d'être.

### *– Centre de détention*

Le DI nous a indiqué que le centre de détention de Fleury-Mérogis devrait être pleinement fonctionnel d'ici la fin de l'année. L'arrivée de personnels sortant d'école doit permettre de stabiliser les équipes et de rétablir un fonctionnement normal.

### *– Quartier d'isolement*

**Brouilleurs de téléphones portables** : Nous avons rappelé l'inquiétude persistante des agents concernant les effets potentiels des brouilleurs sur leur santé. Pour garantir une transparence totale, nous avons demandé que le rapport d'expertise soit mis à disposition. Le DI n'a exprimé aucune opposition et a proposé une nouvelle réunion d'information avec les agents du quartier d'isolement.

**Rondes de nuit** : Nous avons souligné la problématique des rondes nocturnes effectuées par un agent isolé, présentant deux risques majeurs :

- Risque corruptif accru dans des zones sensibles ;
- Sécurité de l'agent compromise en cas de malaise ou d'incident nécessitant une assistance immédiate.

Nous avons insisté sur la nécessité de réévaluer cette organisation. La direction interrégionale a été sensible à notre argumentation. Nous ne manquerons pas de veiller à la fin de cette pratique.

### *– Porte principale*

Nous avons souligné qu'il était regrettable de ne pas avoir profité des travaux de grande envergure pour repenser entièrement la porte principale.

Au vu du nombre très important de personnes passant quotidiennement les contrôles, cette porte apparaît faillible, malgré le professionnalisme exemplaire des agents. Les flux rendent impossible un contrôle exhaustif.

Nous avons constaté trop d'entrées autorisées avec :

- téléphones portables,
- clés USB,
- ordinateurs portables,
- et autres matériels sensibles.

Nous avons demandé une mise à jour claire et fiable de la liste des personnes habilitées à entrer avec ce type de matériel.

Une refonte complète de la porte principale serait nécessaire pour garantir :

- une sécurité optimale,
- une fluidité maîtrisée,
- et une amélioration réelle des conditions de travail des agents.

Le DI nous a informés qu'un système similaire à Antigone est actuellement en test dans trois établissements, permettant de contrôler les autorisations d'accès et l'authenticité des pièces d'identité. Nous nous réjouissons de cette avancée.

## **6. QLCO**

Le DI a précisé que le QLCO est presque prêt. Les derniers points concernent les cours extérieures. L'ouverture est prévue fin juin ou début juillet, avec une capacité initiale d'environ 20 détenus.

## **7. QSL de Nanterre – Activités semi-nocturnes**

Le DI a été clair : → Ces activités ne doivent plus être d'actualité.

Nous avons salué cette décision, qui renforce la sécurité des agents et met fin à une organisation qui les exposait inutilement.

## **8. AB1 – Absences injustifiées et charte de l'équité**

Nous avons rappelé que nous sommes favorables à ce que les abus soient sanctionnés, conformément à la charte de l'équité.

Cependant, certaines AB1 résultent d'une mauvaise gestion du service, notamment :

- rappels RH sans contact direct,
- agents prévenus uniquement par mail,
- ou via un affichage au tableau, sans échange préalable.

Ces pratiques placent les agents dans des situations où l'AB1 devient la conséquence d'un défaut d'information, et non d'une faute.

Nous avons également rappelé que la charte prévoit aussi la valorisation des agents investis. À ce titre :

- les AAE promis doivent être attribués,
- et l'agent doit pouvoir en bénéficier au moment souhaité.

Le DI a reconnu la nécessité d'une application équilibrée de la charte.

## **9. Conclusion**

Cette audience, menée dans un climat constructif, a permis d'aborder sereinement les problématiques rencontrées par les agents. Le DI s'est montré à l'écoute, a apporté des réponses sur plusieurs sujets structurants et a exprimé sa volonté d'un dialogue ouvert avec notre organisation.

Nous resterons vigilants quant à la mise en œuvre concrète des engagements annoncés et poursuivrons notre travail de terrain auprès des personnels.

**LE SPS-CEA, LE SEUL SYNDICAT 100% C.E.A ET 100% AUTONOME !**

A Villepinte, le 24 juin 2026

Pour le bureau régional

Mail : [spsvillepinte93@gmail.com](mailto:spsvillepinte93@gmail.com)

Page Facebook : SPS DI Paris

Site internet : [www.sps-cea.fr](http://www.sps-cea.fr)

Philippe KUHN, délégué Régional SPS DI de Paris Tél 06-46-87-42-79

Franck JABY 06-31-84-63-14

Julien RICART 06-12-33-43-93 , Délégués régionaux SPS Adjoints